



Commission économique pour l'Afrique

Document final de la réunion régionale Africaine d'application en vue

de la dix-huitième session de la commission du
développement durable (CDD-18) sur

*le transport, les produits chimiques, la gestion des
déchets, l'exploitation minière et la consommation
et la production durables
(y compris un cadre décennal de programmes)*





NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CFSSD/6/21
Octobre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable
Sixième session

Réunion régionale d'application en vue de la dix-huitième session de
la Commission sur le développement durable

27-30 octobre 2009
Addis-Abeba (Éthiopie)

**Document final de la réunion régionale africaine d'application en vue
de la dix-huitième session de la Commission du développement
durable (CDD-18) sur**

**le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets,
l'exploitation minière et la consommation et la production durables
(y compris un cadre décennal de programmes)**

Table des matières

Acronymes	v
I. Introduction	1
II. Préambule.....	2
III. Examen des progrès et des difficultés de la mise en œuvre et voie à suivre.....	5
A. Consommation et production durables, notamment le Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables	5
B. Produits chimiques	8
C. Gestion des déchets.....	12
D. Exploitation minière	15
E. Transport.....	20
F. Interdépendances et questions intersectorielles	24
IV. Conclusion	28

Acronymes

APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CDD	Commission du développement durable
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RDC	République démocratique du Congo
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SSATP	Programme de transport en Afrique subsaharienne
UA	Union africaine
UE	Union européenne

I. Introduction

En prévision de la dix-huitième session de la Commission du développement durable (CDD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a organisé en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), une réunion régionale d'application à Addis-Abeba (Éthiopie) du 27 au 30 octobre 2009. Cette réunion régionale s'est tenue sous les auspices de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA sur le thème : *Consommation et production durables pour une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté en Afrique*.

La réunion régionale a examiné les progrès accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre des engagements figurant dans les documents d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du Sommet mondial pour le développement durable, en se concentrant sur les domaines thématiques qui seront examinés au cours du cycle 2010-2011 de la Commission du développement durable, à savoir : le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'exploitation minière, et la consommation et la production durables, notamment le Cadre décennal de programmes y relatif. La réunion s'est également penchée sur les principaux problèmes et contraintes rencontrés dans la mise en œuvre, les enseignements tirés et la voie à suivre, notamment les mesures nécessaires à l'accélération de cette mise en œuvre.

Afin de faciliter l'examen auquel elle a procédé, la réunion régionale était saisie de tous les documents de base nécessaires, notamment les rapports d'examen régional concernant les divers domaines thématiques à examiner par la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Les rapports d'examen fournissent davantage de précisions sur les progrès accomplis dans les cinq domaines thématiques. Ils serviront de documents de référence pour les délibérations de la dix-huitième session de la Commission. Ils seront diffusés auprès des États membres, des organismes régionaux et sous-régionaux africains et de toutes les parties prenantes pertinentes.

Le présent document constitue la Déclaration de la réunion régionale africaine d'examen à la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Le rapport de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, joint en annexe au présent document, fournit des informations sur l'organisation de la réunion, son ordre du jour, son programme et les participants.

II. Préambule

Nous, les représentants des États membres africains, d'organisations intergouvernementales et des principaux groupes de partenaires ;

Réunis à Addis-Abeba (Éthiopie), du 27 au 30 octobre 2009, à l'occasion de la réunion régionale d'application en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable,

Rappelant et réaffirmant les engagements relatifs au développement durable pris par les pays africains aux conférences et sommets majeurs des Nations Unies, notamment à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue en 1992, à la session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal des résultats de la CNUED (CNUED +5), tenue en 1997, au Sommet du Millénaire et au Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que ceux découlant des accords multilatéraux sur l'environnement, et des déclarations et décisions des Sommets de l'Union africaine.

Rappelant et exprimant également l'appui aux diverses initiatives prises par les pays africains aux niveaux régional et national pour incorporer et traduire dans les faits les différents objectifs et engagements internationalement convenus sur le développement durable,

Exprimant une profonde préoccupation devant les nombreux problèmes sociaux, économiques et environnementaux persistants, qui vont s'aggravant dans de nombreux cas, auxquels les pays africains sont confrontés, en particulier les problèmes complexes et inextricables posés par une pauvreté persistante et généralisée, l'insécurité alimentaire et énergétique, et une mauvaise gestion des ressources environnementales et naturelles, ainsi que par la crise financière actuelle, et leurs conséquences néfastes sur les activités africaines de développement durable,

Exprimant aussi la préoccupation que bien qu'étant la moins responsable des changements climatiques, l'Afrique sera la plus durement touchée par ses incidences, qui se font déjà sentir dans la région. Notant, en outre, que lesdits changements menacent de réduire à néant les progrès durement obtenus en matière de développement et de compliquer les efforts tendant au développement durable,

Soulignant que les nombreux problèmes liés au développement durable auxquels l'Afrique est confrontée nécessitent des mesures d'urgence, ainsi que l'application d'approches coordonnées et intégrées à tous les niveaux qui tiennent compte des préoccupations légitimes du continent en matière de développement durable,

Mettant en évidence la centralité des voies d'une consommation et d'une production plus durables auxquelles nous sommes parvenus, en nous appuyant sur la paix, la sécurité et la bonne gouvernance, et des politiques soucieuses de l'égalité des sexes, en vue de remédier aux problèmes en question,

Affirmons **par la présente** ce qui suit :

1. La région a accompli des progrès dans la promotion de la consommation et de la production durables et son adoption du Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables mérite d'être notée. Ce cadre de programmes joue un rôle important dans la facilitation des initiatives et mesures régionales et nationales en faveur de la consommation et la production durables.
2. En raison de la libéralisation du commerce et de la diversification des activités économiques et de leur développement, entre autres facteurs, un nombre croissant de pays africains importent, produisent et utilisent des produits chimiques ou des produits contenant des substances chimiques, en particulier des pesticides. Toutefois, de nombreux pays de la région ne disposent pas des capacités nécessaires pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, y compris pour évaluer et contrôler les risques associés au commerce des produits chimiques et des produits contenant des substances chimiques. Qui plus est, la région ne dispose pas des moyens adéquats pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et notamment leur élimination; d'où la nécessité urgente de renforcer les capacités dans le domaine du contrôle fiable et de la gestion durable des produits chimiques en Afrique.
3. Les mauvaises pratiques de gestion des déchets, en particulier l'usage répandu du déversement des déchets dans les cours d'eau et des sites de déversement non contrôlés, compliquent le problème de l'insuffisance des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable dans tout le continent. À cet égard, on devrait accorder la priorité qui convient aux programmes de gestion des déchets, en particulier la gestion des déchets dangereux, dans les politiques et programmes nationaux de développement, notamment l'installation d'infrastructures appropriées pour la gestion des déchets.
4. L'Afrique a obtenu des progrès dans l'amélioration du cadre réglementaire des produits minéraux. Nonobstant, il y a lieu de déployer davantage d'efforts pour faire en sorte que les régimes miniers en Afrique contribuent à la création, sur des bases équitables, d'une richesse minière durable, du point de vue de la diversification de l'industrie minière. Cette orientation devrait être intégrée dans l'approche économique locale, nationale et régionale grâce à des liens optimisés qui ne compromettent pas d'autres formes d'utilisation du sol, ni des aspects environnementaux, sociaux ou culturels.

5. Le transport est un facteur crucial de développement durable. Les systèmes de transports intégrés sont un élément indispensable pour faciliter les connexions, l'accès et les échanges commerciaux entre les pays en vue de la croissance économique durable. Toutefois, les frais de transport que payent les pays africains sont particulièrement élevés. En moyenne, les frais de transport et d'assurance en Afrique représentent 30% de la valeur totale de ses exportations, pourcentage moins avantageux si on le compare à la moyenne de 8,6% pour les pays développés. Le nombre élevé de morts dans des accidents de la route est une source de grave préoccupation. Vient s'ajouter à cela l'accroissement des maladies respiratoires liées à des techniques de transport inefficaces et dépassées. Par conséquent, il est absolument urgent d'apporter davantage d'appui et d'investissement pour l'installation d'infrastructures et des modes de transport sûrs, économes en énergie, sans risque pour la santé et respectueux de l'environnement.
6. Les partenaires de développement de l'Afrique n'ont cessé de lui apporter un appui précieux, en vue de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes aux niveaux régional et national, visant à mettre en œuvre les engagements relatifs aux domaines thématiques à l'examen. Les principaux groupes de partenaires, notamment les milieux d'affaires, la société civile, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, ont également apporté un soutien actif aux mesures mises en œuvre par l'Afrique à cette fin. Les pays ont pris une série de mesures et réalisé des progrès dans la mise en œuvre des engagements relatifs aux questions à l'examen, mais beaucoup reste à faire dans ce domaine. L'irruption de nouveaux problèmes, tels que la crise alimentaire actuelle et la flambée des prix des produits alimentaires, ainsi que la grave crise financière, ont freiné les progrès dans cette mise en œuvre.
7. L'exposé ci-dessous met en évidence les progrès et les réalisations accomplis dans la mise en œuvre des engagements relatifs aux produits chimiques, à la gestion des déchets, à l'exploration minière, au transport et à la consommation et la production durables. Il décrit de façon succincte les problèmes et les contraintes rencontrés dans la mise en œuvre, les enseignements tirés dans ce domaine et la voie à suivre en la matière, notamment les mesures et l'action gouvernementales nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre dans chacun des domaines thématiques.

III. Examen des progrès et des difficultés de la mise en œuvre et voie à suivre

A. Consommation et production durables, notamment le Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables

1. Mesures prises et progrès accomplis

- a. Le Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durable a été mise en route. Il est axé stratégiquement sur le couplage sur des bases plus durables de la consommation et la production avec la satisfaction des besoins fondamentaux ;
- b. Un mécanisme institutionnel régional - la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables - qui apporte un appui technique à la promotion de la consommation et la production durables en Afrique a été établi ;
- c. Un certain nombre de projets sont en cours de mise en œuvre au sein du Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Il s'agit notamment du projet africain d'éco-étiquetage, qui concerne l'élaboration, dans certains pays, d'un mécanisme africain d'éco-étiquetage et de programmes de développement nationaux et locaux relatifs à la consommation et la production durables ;
- d. Dans le cadre d'objectifs plus larges en matière de consommation et de production durables, un certain nombre d'initiatives ont été menées à bien ou sont en cours. Il s'agit de ce qui suit :
 - i. Des centres nationaux pour une production propre ont été créés dans 11 pays de la région pour promouvoir la production moins polluante et économe en ressources, avec l'appui conjoint de l'ONUDI et du PNUE;
 - ii. Outre plusieurs projets régionaux d'infrastructures énergétiques destinée à améliorer l'accès à l'énergie, des systèmes hors réseau fonctionnant à l'énergie renouvelable ont été installés dans les zones rurales de nombreux pays ;
 - iii. Des organisations patronales africaines prennent actuellement part à l'initiative du Pacte mondial, qui intègre des principes de responsabilité sociale et environnementale en harmonie avec les objectifs de la

consommation et la production durables. En outre, plusieurs compagnies sont membres du World Business Council for Sustainable Development [Conseil mondial des affaires pour le développement durable] ;

- iv. Plusieurs mesures ont été prises aux niveaux local, national, sous-régional et régional, en vue d'une production agricole accrue et durable, dont un nombre croissant d'initiatives dans le domaine de la production et de la consommation de produits biologiques.

2. Problèmes et contraintes rencontrés dans la mise en œuvre

Parmi les principaux problèmes et contraintes rencontrés dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes relatifs à la consommation et la production durables, on peut citer :

- a. Le manque de sensibilisation et de connaissance en ce qui concerne les avantages de la consommation et de la production durables, ainsi que l'insuffisance des capacités humaines, techniques et institutionnelles dans ce domaine ;
- b. Une législation, des politiques et des stratégies inadaptées en matière de consommation et de production durables et une application insuffisante, là où elles existent ;
- c. La sous-facturation des ressources naturelles et le manque d'attention accordée à la consommation et la production durables dans la plupart des politiques ;
- d. La mise en œuvre, de manière fragmentée et isolée, des mesures relatives à la consommation et la production durables. Peu d'instruments économiques et d'instruments liés aux marchés sont utilisés et les progrès réalisés dans leur application ont été plutôt maigres dans le domaine des achats publics durables ;
- e. L'insuffisance des mesures d'incitation financière et le recours à des mécanismes financiers inappropriés en matière d'investissements relatifs à la consommation et la production durables, ainsi que l'instabilité institutionnelle des centres nationaux pour une production propre, ainsi que la portée limitée des réseaux en Afrique.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

- a. La volonté et l'engagement politiques sont essentiels pour une bonne mise en œuvre du Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. L'appui organisationnel apporté par le PNUE,

la direction et le soutien politique assurés par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et l'aide financière accordée par le Groupe de Marrakech « Coopération avec l'Afrique » ont contribué pour beaucoup aux réalisations accomplies à ce jour ;

- b. Il y a lieu de mettre en œuvre, au niveau national, une stratégie cohérente et intégrée pour promouvoir la consommation et la production durables, grâce à un ensemble de mesures adaptées dont l'éco-étiquetage, afin d'introduire des modes de consommation et de production durables intégrées. De surcroît, les stratégies nationales relatives à la consommation et la production durables doivent être élaborées en tant que partie intégrante des priorités des stratégies nationales plus larges de développement durable portant sur la réduction de la pauvreté et les plans d'action nationaux pour l'environnement ;
- c. L'élaboration et la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables en Afrique peuvent être sensiblement facilitées grâce à l'intégration de la consommation et la production durables dans les priorités et les critères de prise de décision des organismes de financement du développement ;
- d. Il importe que les toutes premières étapes de la mise en œuvre des activités relatives à la consommation et la production durables soient visibles, afin de mettre en évidence le principe de la consommation et la production durable et le faire connaître ;
- e. Afin d'accomplir davantage de progrès en matière de modes de vie durables, il y a lieu de recourir à des campagnes multimédias d'information et de sensibilisation pour inspirer les mesures de changement en faveur de ces modes de vie. La mobilisation et la participation active du secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile sont vitales pour ce qui est d'améliorer la sensibilisation et d'encourager les investissements dans les initiatives relatives à la consommation et la production durables ;
- f. Les centres nationaux pour une production propre doivent être développés et leurs réseaux étendus à tout le continent. De plus, l'approche de la production moins polluante et économe en ressources doit être incorporée dans les programmes de développement national, en tant que moyen de favoriser le développement durable ;
- g. Les problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des mesures relatives à la consommation et la production durables ont permis d'identifier les mesures et projets concrets ci-après et de leur accorder la priorité, afin qu'ils bénéficient d'un appui urgent de la part des partenaires de développement : le renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux relatifs à la consommation et la production durables; la mise en œuvre d'une initiative africaine locale concernant la consommation

et la production durables; l'exécution d'un programme régional relatif à une production efficiente et propre, qui a trait au renforcement des capacités des centres nationaux pour une production propre et des institutions chargées de la consommation et de la production durables; le renforcement du Mécanisme africain d'éco-étiquetage; la promotion d'un système de gestion intégrée des déchets solides en Afrique; la mise en œuvre de programmes de sensibilisation à la consommation et la production durables en Afrique; l'encouragement des constructions durables en Afrique; le fait de favoriser l'utilisation de systèmes de production mixte à petite échelle d'énergie renouvelable et à partir de la biomasse; et la gestion des connaissances et l'échange d'informations au niveau régional sur la consommation et la production durables en Afrique. À cet égard, les priorités susmentionnées font également l'objet du rapport de la réunion régionale d'application ;

- h. Pour appuyer ces priorités, l'Afrique compte sur un Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables qui soit ambitieux et se donne des moyens d'exécution concrets en vue de soutenir les mesures prises dans ce domaine aux niveaux régional, national et local.

B. Produits chimiques

1. Mesures prises et progrès accomplis

- a. De nombreux pays africains ont mis en place des politiques et institutions sectorielles pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques ;
- b. Des centres nationaux pour une production propre ont été mis en place dans certains pays pour, entre autres, faciliter l'introduction de pratiques et techniques rationnelles de gestion des produits chimiques, en particulier dans le secteur privé ;
- c. Le Programme africain relatif aux stocks de pesticides (PASP) appuie activement la gestion rationnelle des stocks obsolètes de pesticides. Le Programme bénéficie du soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;
- d. L'Afrique progresse en ce qui concerne l'élimination progressive de l'essence au plomb. Cette élimination est facilitée par l'Initiative pour la pureté de l'air pour l'Afrique subsaharienne et par le Partenariat pour des carburants et véhicules propres du PNUE ;
- e. Certains pays ont bénéficié d'un appui pour introduire des technologies d'exploitation et d'extraction de l'or plus propres afin de réduire au minimum,

voire d'éliminer, les émissions de mercure et développer les capacités et mécanismes réglementaires permettant au secteur de réduire au minimum l'impact négatif sur l'environnement et la santé de l'utilisation du mercure dans l'extraction de l'or ;

- f. La plupart des pays africains ont adhéré ou ratifié les quatre grandes conventions internationales concernant les produits chimiques, à savoir la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Les accords environnementaux multilatéraux concernant des catégories précises de produits chimiques et dotés d'instruments financiers propres, comme le Protocole de Montréal et la Convention de Stockholm, ont été plus rapidement mis en œuvre dans nombre de pays africains. Toutefois, l'intégration au plan intérieur des conventions et/ou l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre pour ces conventions sont encore lentes ;
- g. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, approuvée par la Conférence des ministres africains sur l'environnement (CMAE), constitue le cadre intégré retenu pour favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques dans la région. Les pays de la région ont élaboré et adopté un plan d'action régional, mis en place un mécanisme, le Groupe africain de coordination, afin de faciliter les activités régionales, et tenu deux réunions régionales. De nombreux pays ont commencé la mise en œuvre, notamment grâce à des financements fournis par le Programme de démarrage rapide de l'Approche ;
- h. Des centres régionaux de la Convention de Bâle ont été mis en place et assurent un appui pour le renforcement des capacités et la promotion de la coopération aux niveaux sous-régional et régional en matière de gestion des produits chimiques.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

- a. Les principales franges de la population africaine ne sont pas conscientes des risques potentiels posés par les produits chimiques; en outre, peu de données et d'informations fiables portent sur le degré de toxicité et les pratiques sûres d'utilisation et d'élimination des produits chimiques ;

- b. La coopération est insuffisante pour ce qui est du développement et du transfert de technologies appropriées, accessibles et abordables relatives aux substituts chimiques sûrs et du développement de capacités de production. Le recensement des meilleurs technologies et substituts chimiques sûrs disponibles aux niveaux national, sous-régional, régional et international n'a pas suffisamment progressé pour résoudre les problèmes de gestion des produits chimiques en Afrique ;
- c. La plupart des pays africains ne sont toujours pas dotés d'institutions et d'installations leur permettant de contrôler les produits chimiques, en particulier les produits chimiques dangereux, et d'élaborer des stratégies de contrôle appropriées pour prévenir les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement ;
- d. L'insuffisance des ressources financières et humaines et de l'appui politique entrave l'élaboration de politiques relatives aux produits chimiques, notamment la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ;
- e. L'absence de politiques globales relatives aux produits chimiques, l'application insuffisante de la législation adoptée et les rôles mal définis des différentes parties prenantes empêchent la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- f. Les pays africains n'ont que des capacités limitées pour participer effectivement aux négociations consacrées aux accords sur les produits chimiques et aux autres accords environnementaux internationaux; ce qui est rendu encore plus complexe par la multiplication de réunions dans le cadre des différents accords environnementaux multilatéraux, pour lesquelles la préparation et la participation des pays africains peuvent s'avérer insuffisantes.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

- a. Un appui supplémentaire est nécessaire pour permettre aux pays de la région d'avoir accès à des technologies écologiquement rationnelles et à des produits chimiques sûrs. Il est généralement admis que les établissements d'enseignement supérieur et les institutions techniques et de recherche devraient jouer un rôle de premier plan dans l'adoption de technologies écologiquement rationnelles relatives aux produits chimiques ;
- b. Il convient de s'attacher à l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques nationales de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Les mécanismes doivent être renforcés pour garantir la promotion de la gestion sûre des produits chimiques, notamment en ce qui concerne la production et l'utilisation de produits chimiques en tant que

partie intégrante de la modernisation de l'agriculture et du développement industriel durable ;

- c. Il est nécessaire d'approfondir et d'appliquer de toute urgence des approches intégrées de mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux et d'autres régimes internationaux apportant un appui aux pays africains dans les efforts qu'ils déploient en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques ;
- d. Il est urgent d'investir dans des installations et des institutions de contrôle et d'évaluation des principaux produits chimiques dans l'environnement en Afrique, comme point de départ de l'établissement de priorités aux niveaux national, sous-régional et régional s'agissant de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Des mécanismes d'échange d'informations entre les pays africains, faisant fond sur les initiatives existantes comme le Réseau international d'action sur les pesticides et sa base de données et le Réseau d'échange d'information sur les produits chimiques (REIC) doivent aussi être créés ;
- e. Il convient d'insister davantage sur la participation du secteur privé, de la société civile, des exploitants agricoles et des groupes communautaires, ainsi que des établissements de recherche et d'enseignement, notamment les centres pour une production propre et les fournisseurs de services connexes, à la conception et à l'exécution de politiques et de stratégies de gestion des produits chimiques ;
- f. La mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques doit être encouragée pour les politiques et la gestion des produits chimiques, en tenant dûment compte des politiques et institutions nationales et du profilage des produits chimiques existant au niveau national. Il convient d'accorder davantage d'importance au renforcement des mécanismes institutionnels formels nécessaires et à l'amélioration de la coordination des mesures aux niveaux national et sous-régional, notamment avec la participation de toutes les parties prenantes concernées ;
- g. Les centres régionaux, en particulier les laboratoires, devraient être renforcés de façon à pouvoir s'acquitter de leur mandat, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, la production et la diffusion d'informations et le partage de pratiques optimales.

C. Gestion des déchets

1. Mesures prises et progrès accomplis

- a. Le recours à des digesteurs sophistiqués à petite échelle pour produire des biogaz et composter des engrais ou des aliments pour animaux à partir de fractions de déchets organiques est une pratique largement adoptée en Afrique, alors que l'élaboration et l'exécution de projets spécifiques en la matière progressent dans différents pays;
- b. Plusieurs pays africains se sont lancés dans la production énergétique, notamment la production mixte à partir de résidus agricoles comme la bagasse, la paille, la sciure de bois et les coques de coton et de café ;
- c. La production efficiente et propre s'est avérée une pratique optimale efficace pour réduire les déchets des entreprises et autres organisations dans différentes régions d'Afrique et elle est désormais encouragée par le réseau de centres nationaux pour une production propre ;
- d. La production d'éthanol à partir de certains déchets organiques, par exemple de molasse, est très répandue et sera étendue à d'autres déchets organiques comme la paille de riz, en parallèle à la récupération du dioxyde de carbone à partir de la production d'éthanol ;
- e. Certains pays ont commencé à formaliser la gestion des déchets, notamment dans le cadre d'initiatives communautaires, comme des projets de recyclage des déchets visant à réduire la pauvreté et à créer des emplois. Cela concerne principalement les déchets industriels, mais aussi parfois les déchets municipaux. À cet égard, de nombreux pays ont lancé des programmes de recyclage, en particulier pour le papier, le plastique, les métaux de récupération et le verre ;
- f. Certains pays ont commencé à interdire l'utilisation de produits jetables spécifiques, en particulier des produits en plastique ;
- g. De nombreux pays de la région ont progressé en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption de politiques, de lois et de stratégies visant à réduire au minimum la production de déchets et à garantir la gestion rationnelle des déchets. Plusieurs pays ont introduit des stratégies intégrées de gestion des déchets reposant sur les principes de réduction, réutilisation et recyclage ;
- h. L'Afrique a encore recours presque exclusivement à l'élimination des déchets par épandage. Peu de décharges contrôlées ont été créées ; parmi celles qui sont opérationnelles, certaines procèdent à la collecte des gaz de décharge et au compostage ;

- i. Des progrès sont réalisés en matière de traitement sûr des déchets dangereux avec la création d'installations appropriées telles que des incinérateurs dans les hôpitaux et des décharges contrôlées ;
- j. La plupart des pays africains ont ratifié ou adhéré aux instruments internationaux concernant les déchets dangereux, notamment à la Convention de Bâle. En outre, les pays africains ont adopté la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique, mais seuls 27 pays l'ont ratifiée ou y ont adhéré ;
- k. Le Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières a été adopté à Bâle en 1999. Bien qu'à ce jour, il n'y ait que neuf pays qui l'ont ratifié ou y ont adhéré, sept d'entre eux sont africains ;
- l. Certains pays ont mis en œuvre des programmes de gestion des déchets en vue de la réalisation des OMD liés à l'assainissement et à la santé publique.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

- a. La principale difficulté en matière de mise en œuvre concerne la création de capacités suffisantes pour une gestion rationnelle des déchets et l'exécution d'activités de récupération et de recyclage des différents flux de déchets dans toute l'Afrique. Les progrès sont également limités par des problèmes liés à l'accès à un financement, aux données et aux capacités techniques ;
- b. La législation en vigueur dans la plupart des pays d'Afrique attribue la responsabilité de la gestion des déchets aux municipalités, alors qu'elles ne sont pas suffisamment équipées pour gérer la collecte, le transport et l'élimination ;
- c. L'importation de produits de consommation de seconde main et la production ou l'importation de produits de qualité médiocre contribuent toutes deux à une augmentation rapide de la production de déchets et à sa complexité ;
- d. L'application et le respect des réglementations et des conventions relatives aux déchets sont entravés par des problèmes de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des déchets ;
- e. Une sensibilisation insuffisante aux pratiques optimales de gestion écologiquement rationnelle des déchets constitue un grave obstacle et il est nécessaire de donner davantage d'informations au public et aux communautés concernées.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

- a. La participation du secteur privé, dans le cadre de partenariats avec les communautés locales, aux activités de gestion des déchets solides a créé des emplois pour un nombre important d'habitants des zones urbaines au chômage, la plupart d'entre eux étant des femmes et des jeunes qui n'avaient pas encore eu d'emploi ;
- b. La gestion des déchets solides est une activité qui génère d'importants revenus, non seulement sous la forme de salaires, mais également grâce à la revente d'articles récupérés dans les déchets solides ;
- c. Certaines villes ont mis en place des systèmes rationnels de ramassage des ordures, qui constituent une source importante de revenus pour le conseil municipal. Il est nécessaire d'échanger les connaissances et les données d'expérience en Afrique afin que les initiatives couronnées de succès puissent être reproduites ;
- d. La façon dont les déchets solides étaient gérés évolue progressivement ; par exemple, on voit de plus en plus les déchets séparés à la source et, dans une large mesure, collectés et stockés dans des poubelles. Le triage est effectué à des points de collecte communaux par des groupes bien organisés ;
- e. L'Afrique accorde un degré de priorité élevé aux domaines ci-après : l'appui au transfert et à la diffusion de connaissances et de technologies et l'investissement dans les pratiques optimales pour une gestion écologiquement rationnelle des différents flux de déchets en Afrique; la mise en œuvre des différents accords et conventions internationaux en matière de gestion des déchets, en particulier les Conventions de Bamako, de Bâle et de Cotonou, et la prestation d'une assistance aux pays africains pour qu'ils puissent renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles nationales en vue de leur application et mise en exécution; la conclusion urgente de la ratification d'un protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages dans le cadre de la Convention de Bâle ;
- f. La constitution d'inventaires des déchets dangereux et radioactifs et des sites potentiellement touchés par la mauvaise gestion de ces déchets, comme point de départ pour la mise en place d'installations de traitement et de nettoyage; l'appui à des programmes de sensibilisation et de changements culturels en faveur d'une gestion intégrée des déchets.

D. Exploitation minière

1. Mesures prises et progrès accomplis

- a. La plupart de pays miniers africains ont révisé ou amendé leur code minier au cours des vingt dernières années pour tenir compte du fait que les gouvernements sont passés du statut de propriétaire/exploitant à celui de régulateur/ administrateur, alors que le secteur privé s'est chargé des projets de mise en valeur des ressources minières ;
- b. À l'échelle sous-régionale, les initiatives prises en vue d'harmoniser les codes miniers se sont multipliées, mettant en exergue la nécessité d'avoir des cadres réglementaires transparents et efficaces ;
- c. Le dialogue et le consensus sur les cadres d'exploitation minière ont été favorisés par des forums régionaux comme la Grande Table sur la gestion des ressources naturelles de l'Afrique aux fins de la croissance et de la réduction de la pauvreté, organisée par la CEA en 2007. Les résultats de cette réunion ont suscité d'autres initiatives, à savoir l'Initiative de transparence des industries extractives (EITI), la Facilité africaine de soutien juridique et celle du groupe international d'étude chargé de passer en revue les régimes miniers en Afrique ;
- d. Grâce à un groupe d'études de l'ISG, la Vision pour l'industrie minière en Afrique a été élaborée et adoptée par l'Union africaine. La Vision préconise une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales en tant que fondement d'une croissance durable et d'un développement socioéconomique généralisé en Afrique ;
- e. Les pays africains ont adhéré à davantage d'initiatives volontaires mondiales, pour améliorer la transparence et renforcer l'obligation de rendre des comptes dans le secteur minier. Parmi les initiatives en question figurent l'EITI, l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), le Système de certification du Processus de Kimberley et l'Examen des industries extractives (EIR) ;
- f. De manière générale, la participation des communautés locales aux projets miniers et aux profits qu'ils génèrent s'est accrue. L'amélioration de cette participation a été facilitée par des systèmes internationaux fondés sur des principes de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), auxquels ont adhéré les grandes entreprises internationales d'exploitation minière ;
- g. Des progrès importants ont été faits au niveau national concernant la prise en compte des exigences environnementales et sociales dans les régimes miniers en Afrique. Les nouveaux régimes miniers mis en place dans de

nombreux pays intègrent désormais l'exigence de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et, dans une moindre mesure, celle de l'impact social ;

- h. Des progrès ont été accomplis quant à la gestion des conséquences sociales et sanitaires subies par les mineurs et les communautés minières. Ces progrès sont en grande partie imputables à une meilleure application des principes de la RSE par les sociétés minières, qui proposent des programmes d'aide aux personnes atteintes du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose ;
- i. À l'échelle régionale, la Facilité africaine de soutien juridique, lancée en 2009 par la Banque africaine de développement, devrait aider les États membres à négocier de meilleurs contrats, susceptibles d'appuyer le développement durable du secteur de l'extraction minière ;
- j. Quelques pays africains sont allés de l'avant en finançant des activités de recherche-développement. Ces activités visent à examiner la mise en place de politiques, de stratégies et de technologies pour traiter des questions spécifiques, dont celle de la valeur ajoutée aux produits miniers ;
- k. L'appui à la création de la valeur ajoutée aux produits miniers des entreprises artisanales et à petite échelle, pour la plupart de l'or et des pierres précieuses, s'intensifie petit à petit et bénéficie à de nombreux pays de la région ;
- l. Plusieurs pays ont mis en place des services d'aide, avec l'assistance des centres techniques des exploitations minières artisanales et à petite échelle. Au niveau régional, la Vision de Yaoundé sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, continue d'élaborer des principes directeurs pour le développement de ce sous-secteur ;
- m. Les partenaires de développement ont accru leur soutien aux réformes minières dans nombre de pays africains ;
- n. On assiste aussi à une augmentation des programmes destinés à faire face aux problèmes (techniques, économiques, sociaux, d'équité entre les sexes et environnementaux) liés au secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;
- o. Bien que des cadres et codes d'exploitation minière aient été mis en place, les progrès ont été lents pour faire en sorte que les femmes obtiennent des emplois dans tous les secteurs de l'industrie minière ;
- p. S'agissant des mineurs, une plus grande attention a été portée à la sûreté des conditions de travail et à l'amélioration de la santé des travailleurs. Des accidents de travail se produisent encore dans les mines; ils doivent être prévenus grâce à la création de conditions de travail sûres.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

- a. On note l'insuffisance de capacités pour assurer le respect des prescriptions législatives, en particulier les obligations relatives à l'établissement de rapports techniques et de gestion et à l'exécution des plans de gestion environnementale et sociale ;
- b. Le dispositif budgétaire existant ne permet pas d'optimiser la collecte des rentes liées aux ressources minières, telles que les bénéfices exceptionnels et les impôts sur les bénéfices additionnels, et les négociations sur ces questions avec les grandes sociétés minières continuent de poser des problèmes de transparence ;
- c. Des incohérences subsistent dans les instruments et les systèmes, ou dans leur mise en œuvre, pour assurer la participation des communautés concernées et d'autres parties prenantes aux activités minières. En outre, il y a peu de capitaux à risque pour permettre aux entrepreneurs africains d'avoir des activités dans le secteur minier ;
- d. La mise en œuvre des dispositions relatives aux fonds de réhabilitation sociale et environnementale prévus par la législation pose des problèmes de capacités aux gouvernements. Les mécanismes destinés à identifier et à régler les conflits et les différends concernant les ressources minières, notamment le règlement de questions sociales, économiques et religieuses font défaut ;
- e. La création de liens directs et indirects avec les autres secteurs économiques demeure difficile ;
- f. Venir à bout des difficultés rencontrées en matière de financement des grandes infrastructures minières grâce à des partenariats public/privé et au regroupement de leurs utilisateurs pour réaliser des économies d'échelle en exploitant les couloirs de développement intégrés demeure un défi de taille ;
- g. De graves dégradations de l'environnement ont été occasionnées en Afrique en raison de mesures défaillantes de fermeture ou de surveillance après fermeture, entraînant un nombre accru de sites miniers abandonnés et/ou oubliés ;
- h. Les capacités humaines et institutionnelles pour réglementer et gérer le secteur sont faibles, s'agissant en particulier des fonctions administratives, techniques, financières et de formation.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

- a. Les pays africains sont tenus d'investir dans de nouveaux régimes miniers équitables tournés vers l'avenir et axés sur le développement, qui puissent créer des richesses minières durables, grâce à une industrie minière diversifiée et intégrée dans l'économie locale, nationale et régionale ;
- b. Au vu de l'accroissement des activités minières dans les zones côtières et dans les fonds marins, les pays africains devraient envisager la mise en place de réglementations pour encadrer les activités d'exploitation minière dans ces zones ;
- c. Les pays membres devraient envisager sérieusement d'adopter et d'appliquer les conventions découlant d'initiatives et de systèmes tels que le KPCS, les initiatives EITI et EITI++, ainsi que d'autres systèmes comme les outils et codes du Conseil international des mines et des métaux et les codes professionnels concernant des substances dangereuses (mercure et cyanure) ;
- d. Il y a lieu d'inscrire les systèmes de gouvernance dans le cadre de la participation plus large des communautés aux décisions relatives aux activités minières qui les touchent, la RSE ne pouvant continuer à être exercée d'une manière totalement discrétionnaire. Les pays concernés devraient établir et renforcer les instruments et les systèmes législatifs pour associer effectivement les communautés concernées et d'autres parties prenantes aux décisions qui les touchent. À l'échelle continentale, une réunion multipartite devra être organisée par l'intermédiaire de la CUA et de la CEA en vue d'assurer une large participation aux débats sur le développement minier ;
- e. Certains pays africains n'ayant pas intégré dans leur législation sur l'environnement le principe de pollueur-payeur, il convient d'insister sur ce principe dans le droit de l'environnement ;
- f. Les pays membres devraient veiller à ce que l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux soit obligatoire, en tant que partie intégrante de la législation et des contrats concernant les concessions minières et la mise en valeur des ressources minières, et qu'elle prévoie l'obligation de verser des fonds sociaux d'indemnisation et de remise en état de l'environnement ;
- g. Il y a lieu de partager les dépenses d'infrastructure avec d'autres activités économiques. Il faudrait créer les capacités nécessaires aux couloirs de développement axés sur les ressources pour optimiser l'utilisation complémentaire des infrastructures minières (transports, électricité et eau) afin de lancer des activités économiques dans d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'exploitation forestière et le traitement des ressources naturelles ;

- h. La CUA, la CEA, les organismes des Nations Unies et la BAD devraient accélérer la mise en œuvre des projets du Plan d'action à court terme du NEPAD, pour permettre la production d'une énergie durable et bon marché, énergie dont le déficit actuel est aigu ;
- i. Il y a lieu d'investir dans les capacités appropriées liées à la création des connaissances, à savoir les ressources humaines, l'infrastructure de recherche et les systèmes d'innovation pour faciliter la création de la valeur et de nouveaux liens avec le reste de l'économie ;
- j. Afin de remédier aux insuffisances en matière de capacités, de financement, de commercialisation et de technologie dont souffrent les exploitations minières artisanales et à petite échelle, les pays membres doivent mettre en place des régimes et des programmes d'assistance pour ces exploitations, afin de faciliter la maximisation de leur contribution à la mise en œuvre des stratégies de développement rural et à la réduction de la pauvreté, et ce d'une manière écologiquement durable ;
- k. Les partenaires de développement devront soutenir la coopération régionale en matière de cartographie géologique et de création de couloirs de développement des ressources, en particulier en ce qui concerne les projets énergétiques; l'appui aux capacités nécessaires pour négocier des projets de financement de grandes infrastructures minières; le développement des capacités en vue de l'amélioration des pratiques de gestion environnementale et sociale; et la fourniture de l'aide nécessaire aux petites exploitations minières pour promouvoir les pratiques durables et dynamiques en matière de commercialisation ;
- l. Pour éviter que des sites miniers délabrés, dont les anciens exploitants sont quelquefois inconnus, soient abandonnés et prévenir des problèmes des eaux de mines, l'accumulation des déchets ou la pollution, il convient de promouvoir davantage la R-D afin de s'assurer que les réglementations sont appliquées et respectées ;
- m. Il convient de promouvoir, outre le financement en faveur de l'environnement, la comptabilité environnementale, dans la mesure où les coûts d'exploitation pour l'environnement représentent une part importante du cycle de vie des mines ;
- n. Il convient de mettre l'accent sur la recherche-développement en ce qui concerne la fermeture des mines et la gestion des mines abandonnées, et des programmes et initiatives doivent être appliqués dans ce domaine par les pouvoirs publics, les entreprises minières et d'autres parties prenantes ;
- o. On assiste à une augmentation du nombre d'accidents de travail aux conséquences environnementales, sanitaires, sociales et économiques

particulièrement graves pour les communautés minières. Il faudrait donc renforcer la capacité du secteur minier d'élaborer et d'appliquer des stratégies et plans de prévention et de préparation relatifs aux accidents de travail ;

- p. L'aide au développement devrait être orientée vers la création de capacités institutionnelles et humaines durables dans des domaines clés, notamment les fonctions financières, techniques et de gestion ;
- q. La Commission de l'Union africaine devrait en collaboration avec la CEA, la BAD, l'Africa Mining Partnership et les CER, créer des capacités, en termes de ressources humaines et financières, pour garantir l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action concret pour réaliser la vision africaine des mines et réviser les régimes miniers africains. La BAD devrait rapidement rendre opérationnelle la Facilité africaine de soutien juridique pour renforcer les capacités des États membres africains et leur permettre de négocier de meilleurs contrats miniers.

E. Transport

1. Mesures prises et progrès accomplis

- a. Quelques progrès ont été réalisés dans l'installation de l'infrastructure de transport, notamment les routes, les voies ferrées, les aéroports et les ports maritimes. Toutefois, la région accuse du retard quant à l'installation d'une infrastructure de transport durable ;
- b. L'intégration des stratégies du secteur des transports dans les objectifs de réduction de la pauvreté grâce à l'Examen des stratégies de transport pour la réduction de la pauvreté (PRTSR) est en cours dans plus de trente pays africains, dans le cadre du Programme de transport en Afrique subsaharienne (SSATP) ;
- c. Pour assurer le développement intégré de l'infrastructure de l'Afrique et éviter le chevauchement d'activités, la CUA, la BAD et le secrétariat du NEPAD ont entrepris une initiative commune connue sous le nom de «Programme de développement des infrastructures en Afrique» (PDIA) ;
- d. Plusieurs réunions régionales et sous-régionales ont débouché sur des déclarations, des résolutions et des plans d'action visant à développer et à améliorer les opérations de transport en Afrique ;
- e. Des progrès ont été faits, grâce au Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité de l'OACI, pour améliorer la sécurité dans les transports aériens ;

- f. Des conventions et des protocoles sous-régionaux ont été adoptés, dont nombre sont en cours de mise en œuvre. En ce qui concerne la facilitation des transports en Afrique, une multitude d'accords et de protocoles internationaux et bilatéraux visant à simplifier et harmoniser les échanges commerciaux et le transport entre États ont été signés ;
- g. À la fin de 2008, la plupart des pays africains avaient achevé d'éliminer progressivement l'essence plombée. Ils réduisent aussi actuellement la teneur en soufre des combustibles pour moteurs Diesel, en adoptant des règlements sur les véhicules moins polluants, en particulier sur l'âge limite et des véhicules à faible consommation ;
- h. Des mesures ont été prises pour établir des agences et des fonds routiers ou les restructurer, et renforcer les capacités des autorités locales en vue de coordonner efficacement les activités de l'infrastructure et des services de transport dans les zones rurales ;
- i. Un système de transport en commun à haut rendement énergétique connu sous le nom de « Transport rapide par autobus » est venu récemment renforcer le système de transports africain. Ce transport rapide améliore le système de transport en commun en utilisant des voies de circulation réservées ;
- j. Certains pays de la région appliquent dans le cadre du programme Access Africa, l'initiative de transport par bicyclette, en tant que moyen de réduire les coûts et la production de carbone, faisant ainsi connaître les villes respectueuses de l'environnement ;
- k. Pour lutter contre la menace croissante de la piraterie maritime au large de la Corne de l'Afrique et dans le golfe d'Aden, de nombreux gouvernements mettent actuellement au point des mesures, en coopération avec l'OMI, dont un code de conduite destiné à combattre les actes de piraterie et le vol à main armée commis contre les navires, adopté à la suite d'une réunion de haut niveau, tenue le 26 janvier 2009 à Djibouti ;
- l. L'Afrique a réussi, quoique de manière limitée, à mobiliser des ressources en provenance de sa trésorerie, du secteur privé et de partenaires de développement extérieurs, pour financer l'infrastructure de transport et son exploitation.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

- a. Les réseaux de transport sont insuffisants en Afrique, ce qui limite la communication, l'accessibilité et le commerce à l'intérieur de la région ;

- b. L'absence de politiques et de stratégies adéquates et la lenteur de la mise en œuvre des accords sous-régionaux et régionaux entravent considérablement le développement d'une infrastructure de transport viable en Afrique ;
- c. Beaucoup de pays africains n'ont pas de politiques favorisant la participation du secteur privé à la création et à l'exploitation d'infrastructures de transport ;
- d. La libéralisation et la privatisation des transports ferroviaires, aériens et maritimes n'en sont encore qu'à leur début. Les efforts pour harmoniser les politiques et les réglementations concernant le mouvement transfrontalier des biens, des services et des personnes n'ont pas encore donné de fruits ;
- e. Si le nombre de personnes travaillant dans les entreprises et organismes publics de transport est relativement élevé, la plupart des secteurs de transport manquent encore souvent de personnel qualifié. À cela s'ajoute l'absence, dans de nombreux pays, d'institutions dotées des pouvoirs et des capacités techniques nécessaires pour élaborer, planifier et gérer le développement des infrastructures et des services, ou pour adopter les politiques et les réglementations et les faire appliquer ;
- f. En dépit de l'importance vitale du secteur des transports dans le développement économique et la réduction de la pauvreté, la prévention et l'atténuation de ses incidences sur l'environnement demeurent problématiques ;
- g. Les coûts de transport en Afrique sont parmi les plus élevés au monde. Les services de transport sont inabordables pour beaucoup de citoyens africains, en raison de leur coût par rapport aux revenus moyens. Des facteurs tels que le manque de compétences du personnel de gestion et d'exploitation, tout comme l'insuffisance de l'infrastructure et des mesures de facilitation, contribuent beaucoup à renchérir le transport dans la région ;
- h. Le manque actuel de sécurité routière demeure un sérieux problème pour l'Afrique, les accidents et les pertes en vies humaines et en biens matériels qui en résultent atteignant des proportions intolérables. L'une des principales carences du secteur est qu'il n'existe pas pour certains pays d'institutions importantes chargées de la sécurité routière et que, là où il en existe, celles-ci sont faibles. À cela s'ajoute l'absence de cohérence dans l'application de la réglementation routière ;
- i. Les bases de données et les informations sur le transport en Afrique sont pour le moins limitées et mal organisées. De même, le secteur ne tire pas tout le parti possible des technologies de l'information et de la communication ;
- j. Les besoins de financement pour un développement durable du transport dépassent nettement les ressources disponibles.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

- a. Les politiques nationales devraient être examinées et harmonisées de façon cohérente avec les politiques et accords régionaux et internationaux afin de faciliter la prise en compte des décisions régionales et internationales dans les politiques, les budgets et les plans de développement nationaux. En outre, les pays devraient veiller à mettre en place les cadres institutionnels appropriés qui définissent clairement les fonctions réglementaires et opérationnelles de tous les modes de transport ;
- b. Des mesures de fond relatives à l'atténuation des effets sociaux et environnementaux devraient être intégrées dans le développement des infrastructures et mises en œuvre. En outre, les pays doivent prévoir d'autres mesures pour réduire autant que possible les émissions et promouvoir en Afrique le développement de systèmes de transport respectueux de l'environnement ;
- c. Les pays doivent élaborer des politiques qui favorisent l'efficacité énergétique. Ces politiques devraient, entre autres, encourager l'importation de véhicules qui consomment peu, promouvoir les carburants propres, limiter l'âge des véhicules d'occasion importés et améliorer la gestion du trafic ;
- d. On peut optimiser les coûts du transport en mettant en œuvre de façon intégrale les initiatives de facilitation du transport et mettant en concurrence le transport intermodal et le transport multimodal afin d'en améliorer l'efficacité ;
- e. Pour promouvoir la sécurité dans le secteur du transport, les pays doivent accorder la priorité aux programmes de sécurité routière et leur allouer suffisamment de fonds. Les pays devraient également faire respecter les règles et les normes de sécurité établies par les organismes régionaux et internationaux compétents, en particulier l'OACI pour le transport aérien. En outre, les pays ont besoin de soutien pour renforcer leur capacité à faire face de façon globale aux problèmes de sécurité maritime, en particulier à la montée de la piraterie maritime au cours des dernières années, notamment à travers une analyse approfondie des véritables causes de la piraterie ;
- f. Les technologies de l'information et des communications (TIC) représentent un puissant outil permettant d'accéder à une masse importante d'informations, de les traiter et de les diffuser le plus rapidement possible; aussi convient-il de les exploiter dans le secteur du transport ;
- g. Pour obtenir des fonds suffisants pour le développement et l'entretien de l'infrastructure routière, les pays devraient accroître leurs financements publics en veillant à allouer au secteur du transport une part suffisante du

PIB, qui sera prélevée sur les fonds publics et en mobilisant des fonds à partir des sources externes - donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que d'autres mécanismes de financement novateurs ;

- h. Les ressources financières de l'Afrique étant limitées par rapport aux énormes besoins en infrastructure, il faudrait demander aux partenaires de développement du continent de continuer à apporter une aide suffisante au développement et d'honorer leurs engagements malgré l'actuelle crise économique mondiale.

F. Interdépendances et questions intersectorielles

Les différents domaines thématiques à l'étude sont tous interdépendants et leur examen de manière intégrée peut contribuer à faire face aux diverses crises, par exemple en réduisant l'intensité des émissions de carbone due à la croissance et en augmentant la productivité agricole de façon durable, tout en mettant en œuvre les décisions de la Commission du développement durable. Les initiatives relatives à la consommation et la production durables visent l'adoption d'une approche axée sur le cycle de vie afin de promouvoir l'utilisation optimale des ressources, la réduction maximale des déchets, leur recyclage et leur récupération dans le but de parvenir à des modes de consommation et de production durables. Les activités des secteurs des produits chimiques, des mines et du transport nécessitent la mise en œuvre de processus forts consommateurs de ressources et très polluants. Par conséquent, l'adoption de la consommation et de la production durables dans ces secteurs contribuera de façon significative à l'efficacité de l'exploitation des ressources et à une réduction importante de la pollution.

En ce qui concerne les questions intersectorielles, la promotion de la consommation et de la production durables dans différents domaines thématiques requiert l'adoption d'approches globales, intégrées et participatives dans tous les secteurs, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes. Puisque les effets ne se limitent pas à un seul pays, la coopération régionale devrait être encouragée, notamment par le biais du renforcement des mécanismes de coordination des politiques et programmes et la gestion du savoir.

1. Mesures prises et progrès accomplis

- a. Les résidus agricoles (bagasse, paille, sciure de bois, résidus de coton et de café) sont utilisés dans plusieurs pays africains pour produire de l'énergie, notamment pour la production mixte. Certains pays africains tirent partie des possibilités de cofinancement offertes par le Mécanisme de développement

propre du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

- b. Plusieurs pays de la région ont commencé à développer des sources d'énergie plus propres et à mettre en place des mesures permettant d'améliorer le rendement énergétique ;
- c. Des mécanismes et cadres tels que le Cadre décennal africain de programmes sur la consommation et la production durables, l'approche stratégique de la gestion intégrée de la gestion des produits chimiques, la gestion intégrée des déchets, le transport et l'exploitation minière qui visent tous à promouvoir l'intégration et l'efficacité de l'utilisation des ressources, ont été adoptés et sont diffusés à l'heure actuelle. Au nombre des autres initiatives importantes figure le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA) de la CUA et de la BAD, dont l'objectif est de favoriser le développement intégré de l'infrastructure de l'Afrique et d'éviter le chevauchement des initiatives ;
- d. De nombreux pays de la région ont fait des progrès en ce qui concerne la mise en place d'initiatives et de programmes, ainsi que l'élaboration et l'adoption de politiques, de stratégies et de lois pour promouvoir le développement durable. Il s'agit notamment de lois et de politiques qui touchent au vaste domaine de la gestion de l'environnement ainsi qu'à des secteurs tels que l'exploitation minière, l'énergie, l'agriculture et la santé. Bon nombre de pays africains ont également ratifié les principales conventions relatives aux produits chimiques, aux déchets et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. En ce qui concerne le secteur minier en particulier, les pays africains adhèrent de plus en plus à des initiatives volontaires mondiales ;
- e. Des progrès sont également accomplis en matière d'intégration des politiques et des programmes, notamment au titre des stratégies pour la réduction de la pauvreté (SRP), des stratégies nationales de développement durables et des approches sectorielles. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les programmes nationaux relatifs à la consommation et la production durables sont les autres outils en cours de diffusion dans la région en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes intégrés ;
- f. Un ensemble important de politiques et de lois élaborés récemment favorise la transparence dans la gouvernance et une participation multipartite, notamment la prise en compte des préoccupations liées à la condition des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Cela a permis en général une amélioration de la participation des communautés à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes ;
- g. Il y a eu, au niveau régional, des avancées dans la mise en place de structures et des cadres qui sont importants pour le renforcement de la coopération

régionale dans toute une série de domaines ayant trait aux questions étudiées et au nombre desquels figurent le programme du NEPAD de l'Union africaine et d'autres cadres régionaux. En outre, les conférences ou les conseils des ministres africains et d'autres mécanismes permettent de coordonner les politiques et les programmes, et de mener des campagnes de sensibilisation.

2. Problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

- a. L'insuffisance des moyens institutionnels, humains et/ou financiers continue d'être l'un des principaux facteurs qui contribue à la lenteur de la mise en application des politiques et lois nationales, des régimes internationaux concernant les questions examinées; le retard dans leur mise en œuvre ne cesse de se creuser et bloque la réalisation des objectifs de développement durable poursuivis ;
- b. Les initiatives internationales, régionales et nationales continuent d'être appliquées de façon fragmentaire. Cette démarche se traduit par une mauvaise coordination, le chevauchement des activités et une pression insoutenable sur les ressources déjà limitées ;
- c. La région est confrontée à des difficultés de nature systémique telles que l'insuffisance des capacités en matière de suivi et de recherche – développement (R – D). La quantité limitée des informations et données recueillies n'est pas largement diffusée. En outre, il y a peu de possibilités de favoriser l'échange de connaissances, y compris l'utilisation des connaissances traditionnelles et de bonnes pratiques ;
- d. L'absence de centres nationaux pour une production propre dans de nombreux pays africains entrave la promotion de la production efficiente et propre dans divers secteurs ainsi que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

3. Enseignements tirés et voie à suivre

- a. Le fait que les responsables politiques comprennent et se rendent compte de l'importance des diverses politiques et stratégies est crucial pour susciter la volonté et l'engagement politiques, qui sont essentiels pour la mise en œuvre effective des stratégies; aussi faut-il recourir à des stratégies de communication efficaces pour permettre aux dirigeants politiques de comprendre et d'apprécier des stratégies et des programmes tels que le Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables ;

- b. Il y a lieu de mobiliser davantage de ressources internes et de l'APD pour améliorer et soutenir de façon significative la fourniture de ressources pour la mise en œuvre des programmes aux niveaux régional, sous-régional et national. Il faudrait élaborer et mettre en œuvre des mesures incitatives pour encourager les acteurs du secteur privé à investir dans le développement d'énergies propres et efficaces, de systèmes de transport durables, la gestion rationnelle des produits chimiques et les technologies de gestion des déchets, l'élaboration de contenu local pour le secteur minier et l'infrastructure ;
- c. Les initiatives et approches intégrées comme les programmes nationaux et régionaux de consommation et de production durables, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, des plans de gestion environnementale et sociale et des plans directeurs intégrés du secteur du transport offrent une occasion unique de traiter les questions et les problèmes intersectoriels de façon globale et optimale. Il y a donc lieu de mettre l'accent sur l'élaboration de tels programmes et veiller à ce que les stratégies nationales de développement prioritaires prennent en compte ces initiatives. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités nationales et infranationales dans les domaines de l'analyse, de l'élaboration de politiques, de planification et de mise en œuvre intégrés. Par ailleurs, il faudrait renforcer l'harmonisation des politiques et des programmes des pays de la région ;
- d. La base d'informations et de connaissances nécessaire à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation devrait être renforcée; aussi faudrait-il améliorer les capacités de recherche, de documentation et de diffusion de données fiables, d'informations et de pratiques optimales aux niveaux national et régional ;
- e. Il faudrait consolider la coopération en ce qui concerne la mise au point, le transfert, l'adaptation et la diffusion de technologies appropriées et abordables, en particulier les technologies à haut rendement énergétique, les substituts chimiques sans risque et les technologies plus propres. De plus, on devrait intensifier l'échange d'informations sur ces technologies ;
- f. Pour atteindre les objectifs fixés, il faudrait lier et de coordonner les initiatives internationales, régionales et sous-régionales avec les processus nationaux de développement. Par conséquent, il y a lieu de soutenir les pays, de façon à leur permettre de traduire les initiatives internationales en plans d'action nationaux et locaux réalisables. En outre, ces plans nationaux devraient être élaborés et mis en œuvre dans le but de satisfaire les besoins fondamentaux. Un bon exemple serait de coupler la consommation et la production durables avec la lutte contre la pauvreté ;
- g. Il faut concevoir, promouvoir et renforcer les instruments économiques, financiers et de marché appropriés pour la gestion rationnelle des produits

chimiques, le développement de systèmes de transport durables, la réduction à un minimum des déchets, ainsi que pour l'exploitation minière et la consommation et la production durables ;

- h. Il faut moderniser les centres nationaux pour une production propre et les créer dans les pays où ils n'existent pas pour qu'ils servent de plateforme pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes appropriés pour la production efficiente et propre, notamment la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ;
- i. Il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités afin d'améliorer les connaissances et les compétences des fonctionnaires qui interviennent dans la formulation, la planification et la mise en œuvre des politiques et de ceux qui sont chargés de la réglementation et de l'application de la loi ;
- j. Il convient de veiller à ce que des cadres institutionnels appropriés soient mis en place, et de renforcer et développer les centres et instituts nationaux, régionaux d'apprentissage, de formation spécialisée, de recherche appliquée et de mise au point de technologies.

IV. Conclusion

Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des politiques et autres cadres aux échelons régional, sous-régional et national, afin d'atteindre les objectifs se rapportant aux thèmes examinés. Toutefois, ces politiques et ces cadres doivent être traduits en actions concrètes de fond et permettre de combler les lacunes sans cesse croissantes en matière de mise en œuvre. Il faut donc accorder la priorité à la mise en œuvre des divers plans, stratégies et déclarations, en s'efforçant d'obtenir des résultats tangibles dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et énergétique, de la santé et de l'environnement durable et de la gestion des ressources naturelles. Il est également nécessaire d'appuyer les efforts en cours en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des politiques et des interventions, et de faciliter les échanges d'expérience et la diffusion de pratiques optimales.

L'accès au savoir-faire technologique, à des connaissances en matière de gestion et à des techniques respectueuses de l'environnement devrait permettre de réduire le retard dans la mise en œuvre. En outre, il y a lieu d'honorer les engagements pris au titre de l'aide publique au développement, notamment ceux pris par les pays développés consistant à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement en faveur des pays africains à l'horizon 2015.

Le secteur privé a un rôle important à jouer dans la mobilisation et la mise à disposition des moyens d'exécution, y compris la mise au point et la diffusion de technologies et de pratiques de consommation et de production durables. Il faut donc soutenir les efforts déployés par les pays pour créer des conditions favorables à la participation du secteur privé et à l'investissement privé, notamment le développement de l'esprit d'entreprise au niveau local.

